

Adresse de la société populaire de Givet (Ardennes), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Givet (Ardennes), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 243;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19786_t1_0243_0000_3

Fichier pdf généré le 15/07/2019

[*Les citoyens composant le conseil général de la commune d'Anduze à la Convention nationale, Anduze, le 10 brumaire an III*] (36)

Représentans,

Nous avons lu en conseil général votre adresse au Peuple français, chacun a parfaitement reconnu dans vos principes ceux dont il est animé. Oui, représentans, il étoit temps que ce système de terreur qui comprimait toutes les vertus fut remplacé par celui de la justice. Le dix thermidor, vous avez abattu le triumvirat, avec eux a disparu cette foule d'être immoraux, qui placés par les agens de Robespierre retenoient sous un sceptre de fer tous ceux qui ne leur ressembloient point.

Législateurs, achevez donc de purger la République de tous les fripons, frappés indistinctement les scélérats, quel parti qu'ils embrassent, que le gouvernement révolutionnaire ne soit plus que la terreur des méchants.

Rouvrez les sources de la fortune publique en dégageant l'agriculture et le commerce, des entraves des réquisitions et rétentions, que la loy salulaire du *Maximum* soit maintenue et que ses détracteurs soient poursuivis comme les ennemis les plus cruels de la République.

Restez fermes à votre poste, ne souffrez pas qu'aucune puissance usurpatrice s'élève à côté de la seule et véritable puissance, la représentation nationale, c'est à elle que les plus chers intérêts de la République sont confiés, elle seule est la dépositaire de l'autorité et nous n'en reconnoissons jamais d'autre.

Vive la République, vive la Convention nationale.

ROUXELHELL, *maire*,
FERRIER, GAUSSORGUE, *agents nationaux*
et 15 autres signatures
dont celles de 3 officiers municipaux.

6

La société populaire séante à Givet [Ardennes] félicite la Convention nationale sur son Adresse au peuple français, et sur le bonheur qu'elle éprouve de voir que le représentant du peuple Charles Delacroix, a mis la probité et la justice à l'ordre du jour dans le département des Ardennes.

Mention honorable, insertion au bulletin (37).

[*La société populaire de Givet à la Convention nationale, Givet, le 30 brumaire an III*] (38)

Égalité, Révolution, Justice, Probité.

Citoyens législateurs,

La société populaire de Givet vous félicite d'avoir remplacé la terreur par le rétablissement de la justice, elle vous témoigne la satisfaction qu'elle a éprouvé à la lecture de votre adresse au peuple français, qui fait si bien connaître l'intention ferme dans laquelle vous estes d'abattre toutes les factions; comme aussi elle vous félicite sur le bonheur qu'elle éprouve de voir que le représentant du peuple Charles de la Croix, met par son intégrité et sa fermeté, dans ce département, la justice et la probité à l'ordre de tous les jours.

Représentans du peuple, les maux qui ont affligés ce département et principalement cette commune, tenoient à un système affreux de désorganisation, dont vos comités, connoissent déjà sans doute une partie des acteurs, et leurs délits contre révolutionnaires; que le glaive de la loi se promene sur la tête de ces petits Robespierre, de ces vils despotes usurpateurs de tous les pouvoirs, de ces hommes immoraux toujours prêts à se rallier aux conspirateurs, de ces intrigants, de ces hommes de sang, qui sont parvenus par la terreur, leurs menées sourdes et calomnieuses, jusqu'au point d'arracher à des citoyens paisibles et vertueux, des adresses sanguinaires; de ces dominateurs ambitieux, qui dans l'agonie du crime, s'agitent encore pour ébranler la république en nous conduisant à la tyrannie par l'anarchie. Comme ce Delécole, qui pour le malheur commun s'est maintenu dans le poste de maire de la commune de Givet jusqu'à l'époque de la dernière régénération, malgré la loi, la municipalité, l'avis du district, l'arrêté du département; et contre lesquels scélérats, la société jure une guerre éternelle, et de leur arracher le masque sous lequel ils voudroient se cacher.

Législateurs, la société vous atteste que le patriotisme respire, que la justice triomphe, elle vous félicite de vos décrets relatifs aux sociétés populaires, notamment sur celui qui a aboli les dénominations qui étoient devenu le ralliement des factieux. Tels que Jacobins, Feuillants, Cordeliers, etc, etc, etc. Et rendant aux sociétés populaires leur véritable institution ne leur laisse plus que la faculté de faire le bien, et jure enfin de périr plutôt que de dévier de ces principes: de ne reconnoître d'autre point centrale que la Convention nationale, qu'elle mérite de rester à son poste jusqu'à la paix.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Le decadi 30 brumaire de l'an 3 de la République française une et indivisible.

Ont signé les citoyens réunis en société populaire.

POITEVIN, *officier de la garnison*
et 85 autres signatures, dont 17 comme
« membres composant la justice de paix ».

(36) C 328 (1), pl. 1447, p. 22.

(37) P.-V., L, 135.

(38) C 328 (2), pl. 1457, p. 12.